Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 885/2006 DE LA COMMISSION

du 21 juin 2006

portant modalités d'application du règlement (CE) nº 1290/2005 du Conseil en ce qui concerne l'agrément des organismes payeurs et autres entités ainsi que l'apurement des comptes du FEAGA et du Feader

(JO L 171 du 23.6.2006, p. 90)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) nº 907/2014 de la Commission du 11 mars 2014	L 255	18	28.8.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2006R0885:20120510:FR:PDF